Les unions, qu'ossa donne ?

49e ASSEMBLÉE ANNUELLE
DU SYNDICAT DES MÉTALLOS
DU 20 AU 22 NOVEMBRE 2013

SYNDICAT des métallos

RAPPORT DU DIRECTEUR

Les unions, qu'ossa donne?

49e ASSEMBLÉE ANNUELLE
DU SYNDICAT DES MÉTALLOS
DU 20 AU 22 NOVEMBRE 2013

SYNDICAT des métallos

RAPPORT DU DIRECTEUR

L'image de la une est inspirée de la célèbre affiche « We can do it » *représentant la travailleuse Rosie la riveteuse. Cette affiche produite pour la compagnie Westinghouse pendant la Deuxième Guerre mondiale visait à promouvoir la participation des femmes à l'effort de guerre dans les usines. Elle a par la suite été reprise pour symbole du féminisme dans les années 1980 et, plus récemment, par les Femmes d'acier métallos. De par son métier de riveteuse, on peut dire que Rosie était une métallo. Elle symbolise bien aujourd'hui la force syndicale, rempart à l'érosion de la classe moyenne.*

Photos : Clément Allard, Normand Blouin, Clairandrée Cauchy, John Douglas, Stéphane Deschênes, Luc Lallier, Ariane Lefebvre, Daniel Mallette, Jacques Nadeau, Éric R. Pelletier, Sandro Volpi.

Nous remercions toutes les autres personnes qui nous ont fourni des photos.

Graphisme : Anne Brissette

Impression : Atelier Québécois Offset

Table des matières

3 INTRODUCTION

5 DES SYNDICATS, QU'EST-CE QUE ÇA DONNE ?

17 TIR GROUPÉ CONTRE LES SYNDICATS

25 VIE SYNDICALE

33 CONCLUSION

36 VOTRE ÉQUIPE EN 2013-2014

Introduction

Au Canada, les conservateurs ont ouvert la chasse aux syndicats.

Il y a une centaine d'années, le constructeur automobile Ford connaissait un grand succès. Sa réussite tenait à la conviction d'Henry Ford que ses employés doivent être payés suffisamment pour pouvoir acheter les automobiles qu'ils fabriquent. Selon la logique fordiste, les salaires doivent augmenter avec la productivité pour maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs.

Aujourd'hui, ce modèle a malheureusement perdu de la vitesse, devancé par celui du plus gros employeur sur la planète : Walmart. Le géant américain du bas prix s'assure de payer si peu ses employés qu'ils n'auront d'autre choix que d'acheter chez eux. La main-d'œuvre est maintenant vue comme un citron qu'il faut presser, pour en tirer le maximum à moindre coût.

La classe moyenne bataille durement pour maintenir son pouvoir d'achat ; les emplois se précarisent ; les plus riches s'enrichissent davantage. La droite essaie de faire croire que les syndicats sont dépassés, que les travailleurs n'ont plus besoin d'eux puisqu'ils ont maintenant droit à des vacances et à la semaine de 40 heures.

Le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy

Une attaque en règle contre les syndicats est en cours depuis plusieurs décennies aux États-Unis. L'assaut est encore plus vigoureux depuis la venue du *Tea Party* républicain, assez fou pour faire fermer le gouvernement.

Maintenant majoritaires, Stephen Harper et ses acolytes se laissent aller à leurs bas instincts libertariens. Au Canada, les conservateurs ont ouvert la chasse aux syndicats. Vote d'accréditation obligatoire, remise en question de la formule Rand, limites à l'action politique et sociale des syndicats : les conservateurs veulent nous paralyser.

En s'attaquant aux syndicats, la droite conservatrice s'en prend à la classe moyenne, aux travailleurs. Mais plus largement, elle s'en prend aussi à l'État-providence, qui redistribue la richesse, protège contre les aléas de la vie, réglemente pour le bien du plus grand nombre.

> ***Les syndicats ont fait avancer les conditions de travail, usine par usine, secteur par secteur, entreprise par entreprise. Ils ont aussi contribué à façonner une société plus juste, plus égalitaire.***

Dans les années 1960, l'humoriste Yvon Deschamps lançait sa carrière avec le monologue *« Les Unions, qu'ossa donne ? »* où il démontrait par l'absurde la nécessité des syndicats. Quand on l'écoute aujourd'hui, on se rend compte qu'il est encore bien d'actualité.

Les syndicats ont fait avancer les conditions de travail, usine par usine, secteur par secteur, entreprise par entreprise. Ils ont aussi contribué à façonner une société plus juste, plus égalitaire.

Cet équilibre fragile est aujourd'hui remis en question. La droite s'organise pour faire reculer la classe moyenne, s'attaquant aux syndicats qui la défendent.

Pour paraphraser Deschamps, il est temps de se rappeler *« qu'est-ce qu'ont donné les syndicats »* et ce qu'ils font encore aujourd'hui, dans nos milieux de travail et dans l'ensemble de nos sociétés.

Des forces de droite visent aujourd'hui à anéantir les syndicats pour avoir le loisir de s'attaquer aux travailleurs et à la classe moyenne. C'est la *walmartisation* de notre société qu'il faut rejeter.

Des syndicats, qu'est-ce que ça donne ?

UN PEU D'HISTOIRE

Le syndicalisme est né avec la révolution industrielle au 19e siècle. Les travailleurs se sont regroupés, en Amérique du Nord comme en Europe, pour améliorer leurs conditions. Ils l'ont fait d'abord par métiers puis ensuite par milieux de travail. Les syndicats visaient tout simplement à sortir les familles ouvrières de leurs vies de misère. Les premières batailles portaient sur le travail des enfants (et des femmes), la journée normale de travail, les périodes de repos, les salaires...

Les principes qui guidaient et guident encore le syndicalisme sont simples:

- Négocier un revenu décent qui permet de nourrir, loger et vêtir sa famille ;
- Assurer des conditions de travail sécuritaires ;
- Obtenir une juste part du gâteau, donc permettre que les travailleurs soient payés en fonction de la richesse produite ou du service offert.

Puis, une fois implantés dans leurs milieux, les syndicats se sont mis à formuler des demandes de politiques publiques aux gouvernements pour améliorer l'ensemble des conditions de vie de la population. Ils ont alors commencé à jouer ce qu'il est convenu d'appeler un «rôle social» dans l'espace politique.

L'essor du syndicalisme

Après leur émergence au 19e siècle, les syndicats ont connu des temps difficiles après le krach de 1929. Ils ont ensuite pris un véritable envol dans les trente années suivant le début de la Seconde Guerre mondiale. C'est alors que s'est tissé le filet social qui nous est si cher aujourd'hui, en grande partie grâce aux syndicats.

Au terme de la Grande Dépression de 1929, les gouvernements prennent conscience de l'importance de travailler à l'émergence d'une classe moyenne forte. La crise a fait mal : le chômage explose, la production industrielle chute, les soupes populaires se multiplient. Pour sortir l'économie américaine de ce mauvais pas, on se rend compte que les travailleurs doivent pouvoir consommer davantage pour faire tourner l'économie. Franklin D. Roosevelt se fait élire en 1933 à la présidence des États-Unis en proposant un *« New Deal »*, soit un éventail de réformes pour relancer l'économie en faisant davantage intervenir l'État et en encourageant l'émergence d'une classe moyenne.

> ***« Le meilleur client de l'industrie américaine est le travailleur bien payé»***
>
> – Franklin D. Roosevelt

Dans l'esprit du *New Deal,* il faut favoriser les syndicats pour remettre l'économie sur les rails et réduire le chômage. Roosevelt souligne l'intérêt des patrons d'entreprises à améliorer les conditions de travail de leurs employés : *« le meilleur client de l'industrie américaine est le travailleur bien payé ».* Ce président américain va même jusqu'à faire la promotion du syndicalisme en déclarant : *« Si je devais travailler dans une manufacture, la première chose que je ferais serait d'adhérer à un syndicat. »*

Des lois sur le syndicalisme...

C'est dans la foulée de ces réformes qu'est adoptée en 1935 aux États-Unis *la Loi nationale sur les rapports syndicaux* ou loi Wagner qui défend les droits

Les entreprises contribuant à l'effort de guerre ont été les premières à se voir reconnu par la loi un droit à la syndicalisation. On voit ici le président de la section locale 9238 de l'entreprise de munitions General Dynamics (GDI) à Repentigny, Martin Jacques.

syndicaux des employés du secteur privé, notamment celui de former un syndicat, de négocier des conventions collectives et de participer à des grèves.

En 1944, un décret (CP 1003) inspiré de la loi Wagner américaine est adopté au Canada. Il protège le droit des travailleurs à se syndiquer et oblige les employeurs à reconnaître les syndicats dans les secteurs industriels jugés nécessaires à l'effort de guerre (75 % des industries à l'époque).

La même année au Québec, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout adopte la *Loi sur les relations ouvrières*, qui accorde le monopole de représentation à un syndicat majoritaire, encadre la négociation et le droit de grève. Cette reconnaissance légale des syndicats dans le secteur privé (ça viendra plus tard dans le secteur public) jettera les bases de la syndicalisation des milieux de travail.

C'est en 1947 qu'est posée la pierre d'assise du syndicalisme au Canada et au Québec : la formule Rand. À Windsor, en Ontario, les 17 000 travailleurs de Ford luttent pour la reconnaissance syndicale et contre des reculs salariaux. Le juge Ivan C. Rand tranche. Dans son célèbre jugement, il permet la retenue obligatoire des cotisations syndicales, en contrepartie d'une obligation pour le syndicat de représenter tous les travailleurs, qu'ils soient membres ou pas. C'est ainsi qu'est née la formule Rand, qui sera plus tard enchâssée dans les législations de plusieurs provinces canadiennes ainsi que du gouvernement fédéral.

Des luttes ouvrières qui renforcent le mouvement

Au milieu des années 1940, la partie n'est pourtant pas facile pour le mouvement syndical au Québec. Maurice Duplessis, dit « le cheuf », amorce un règne de 15 ans comme premier ministre. Les luttes syndicales sont nombreuses, mais Duplessis les réprime terriblement. C'est le cas lors de la grève à la mine d'amiante d'Asbestos en 1949. Les travailleurs revendiquent la formule Rand, des augmentations de salaire et l'élimination de la poussière d'amiante. Après des centaines d'arrestations, cette lutte aboutit à de faibles gains. Peu importe, l'opinion publique se range derrière les mineurs. Les germes de la reconnaissance syndicale ainsi que d'une législation en matière de santé et sécurité au travail sont plantés.

Les conflits violents de l'ère Duplessis préparent le terrain pour le premier* Code du travail *au Québec, adopté en 1964 par le gouvernement de Jean Lesage.

Idem à Murdochville en 1957. Les mineurs de la Noranda veulent faire reconnaître leur accréditation avec le Syndicat des Métallos. Ils contestent également les congédiements de leaders syndicaux. Encore là, Duplessis réprime. Le conflit dégénère et deux grévistes sont tués. Sur le coup, le résultat fait mal : une minorité des grévistes est réembauchée aux côtés des *scabs*, subissant des diminutions de salaire. Cependant, ce

Le 19 août 1957, pendant la grève de Murdochville, des grévistes et des marcheurs se sont fait lapider par des *scabs*, sous le regard indifférent des policiers. Le conflit portait essentiellement sur la reconnaissance syndicale.

conflit met la table à la loi contre le congédiement abusif adoptée par le gouvernement de Paul Sauvé, sitôt après le décès de Maurice Duplessis en 1959.

Les conflits violents de l'ère Duplessis préparent le terrain pour le premier *Code du travail* au Québec, adopté en 1964 par le gouvernement de Jean Lesage. Toutefois, dans sa première mouture, ce *Code du travail* interdisait aux employés de l'État d'appartenir à un syndicat et de faire la grève. Sous la menace d'une grève générale de la FTQ, le gouvernement du Québec recule et leur accorde le droit de se syndiquer. Deux ans plus tard, ce sera au tour du gouvernement fédéral d'accorder le droit à la syndicalisation et celui de faire la grève aux fonctionnaires fédéraux.

C'est sous la gouverne de Jean Gérin-Lajoie, premier directeur élu en poste de 1965 à 1981 que le Syndicat des Métallos s'est structuré au Québec et a connu un essor important. *« Je remarque l'initiative qu'on voit dans les sorties publiques des Métallos et la présence de Daniel Roy et derrière lui de toute l'équipe de représentants, d'officiers, de militants… Les échos qu'on en a, c'est très vivant et dynamique, j'en suis extrêmement fier »*, a lancé ce dernier lors d'une rencontre conjointe des membres de l'Organisation des retraités Métallos (ORME) et des représentants syndicaux le 4 octobre. On le voit ici aux côtés de sa conjointe Micheline Lajoie.

Le directeur actuel des Métallos, Daniel Roy, en compagnie de trois anciens directeurs, Michel Arsenault, Clément Godbout et Lawrence McBrearty

La décennie suivante sera aussi plutôt agitée. En 1974, un long conflit de travail à la United Aircraft à Longueuil (aujourd'hui Pratt & Whitney) est réprimé dans le sang. En 1977, un conflit de travail chez les meuniers des quatre minoteries de Montréal se termine par le décès de huit grévistes, tués par des milices patronales. Ces drames ne sont pas étrangers à l'adoption par le gouvernement du Parti québécois, en 1977, d'une réforme du *Code du travail* qui introduit une loi anti-briseurs de grève et consacre comme obligatoire la formule Rand.

Explosion du membership

Au fur et à mesure que les jalons de la reconnaissance syndicale sont posés, le membership syndical connaît une grande croissance.

En 1928, au moment de la récession précédant la crise économique, le taux de syndicalisation au Québec n'était que de 10,5 %. Il connaît un véritable essor au moment de la Seconde Guerre mondiale. En 1945, 20 % des salariés québécois étaient syndiqués. Deux ans plus tard, ce taux grimpait à 30 %. Par la suite, la croissance sera plus modérée, mais elle se poursuivra jusqu'à atteindre environ 40 % en 1970. [1]

La syndicalisation va aussi bon train aux États-Unis dans la période de l'après-guerre. Elle atteint 39,9 % des travailleurs en 1960, davantage qu'au Canada la même année (39,2 %). Alors que les taux de syndicalisation croissent au Canada jusque dans les années 1970 grâce à la syndicalisation du secteur public, un déclin s'amorce aux États-Unis dès les années 1960.[2]

En effet, l'élan de syndicalisation est cassé aux États-Unis vers 1947 avec l'adoption de la loi Taft-Hartley. Celle-ci permet à des États d'interdire la retenue à la source systématique des cotisations. Des États américains pourront désormais adopter des législations *« right-to-work »* (droit au travail), rebaptisées par le président Barack Obama *« right-to-work for less »* (le droit de travailler pour moins).

Dans ces États, même si tous les travailleurs d'une usine syndiquée bénéficient des avantages d'une convention, tous ne sont pas obligés de payer la

1. COURNOYER, Jean (2001). *La mémoire du Québec*.Éditions Communications Cournoyer Inc. [en ligne], 1864 pages,**http://www.memoireduquebec.com/wiki/** (page consultée le 15 octobre 2013).
2. Selon les données statistiques de l'OCDE.

Au fil des années, le Syndicat des Métallos a diversifié son membership, au-delà des mines et de la métallurgie d'où il tire son nom. On voit ici le président de la section locale 9400 du secteur de l'hôtellerie, Guy Gendron.

cotisation. Résultat : les syndicats doivent percevoir les cotisations «à la mitaine», membre par membre. Cette disposition non seulement ralentira la progression du syndicalisme américain, mais elle explique aussi son déclin marqué depuis 50 ans.

Gains syndicaux et sociaux

Ainsi donc, au cours des «Trente glorieuses» suivant la Deuxième Guerre mondiale se met en place le système de relations de travail. Les syndicats négocient non seulement de meilleures conditions salariales et des horaires de travail plus raisonnables, mais aussi le respect de règles d'ancienneté, des régimes de retraite, des programmes d'assurance santé et invalidité, des mécanismes de protection de la santé et de la sécurité du travail, des congés parentaux et familiaux…

Piqueteurs lors de la grève de Noranda en 1953-54 en Abitibi, dont a découlé la syndicalisation de milliers de mineurs de la Noranda à travers le Québec

Les syndicats façonnent également le nouvel État-providence, qui préconise une intervention gouvernementale dans le domaine social et économique pour mieux redistribuer la richesse et protéger les citoyens. De nombreux programmes sociaux voient le jour, souvent le fruit des revendications syndicales et sociales.

Dans les années 1930, les chômeurs – qui comptaient dans leurs rangs des syndicalistes – se rebellent contre l'exploitation dans des camps de travail. Le gouvernement canadien finira par mettre sur pied en 1940 le programme d'assurance-chômage, qui fera l'objet de plusieurs phases de bonification jusqu'en 1976.

En 1945, Ottawa institue les allocations familiales. C'est une réponse détournée aux syndicats qui demandent des hausses salariales suffisantes pour faire vivre les familles nombreuses. En 1945, le Parlement canadien adopte la *Loi sur les allocations familiales,* premier programme universel qui prévoit le versement de montants en fonction du nombre d'enfants, peu importe le revenu des familles.

Quelques années plus tard, en 1952, est instauré au niveau fédéral le Programme de sécurité de la vieillesse. Mais c'est encore un balbutiement, un soutien très marginal aux aînés. Il faudra attendre en 1966 pour voir naître simultanément au Québec et au Canada la Régie des rentes du Québec et le Régime de pension du Canada, selon le modèle qu'on connaît encore maintenant.

Autre pan essentiel du filet de protection sociale, le régime d'assurance maladie du Québec voit le jour en 1970. Envié par nos voisins du Sud, ce régime est créé dans la foulée d'une longue grève des travailleurs du secteur de la santé qui a mené à la nationalisation des hôpitaux.

En éducation, le Rapport Parent constitue un point tournant de la Révolution tranquille : éducation obligatoire jusqu'à 16 ans, création du ministère de l'Éducation, gratuité scolaire jusqu'au collégial, universités plus accessibles… Ces avancées sociales ont été revendiquées et appuyées par le mouvement syndical.

En 1971 est institué un congé de maternité de 15 semaines au Canada. Le Québec emboîte le pas en 1979 avec un congé de 18 semaines, au cours desquelles les femmes reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Du même souffle, l'État québécois accorde par ailleurs un congé entièrement payé de 20 semaines dans le secteur public.

Le Front commun des syndicats du secteur public de 1972 pour un salaire minimum de 100 $ par semaine

Dans le même esprit qui avait animé le fameux Front commun de 1972, les différentes organisations syndicales ont soutenu activement les lockoutés de Rio Tinto Alcan, au-delà des bannières et des affiliations. Des syndicats de partout sur la planète ont convergé vers Alma lors de la manifestation du 31 mars 2012.

constitue un moment fort du syndicalisme. Plus de 210 000 travailleurs de l'État font la grève et les trois chefs syndicaux sont emprisonnés pour avoir défié une injonction et la loi spéciale du gouvernement. Cette bataille est victorieuse : les plus bas salariés de l'État gagneront désormais au moins 100 $ par semaine, entraînant dans leur sillage les salaires du secteur privé.

À Asbestos, la deuxième grève de l'amiante au Québec en 1975, alors que les mineurs Métallos de la FTQ s'unissent aux syndiqués CSN, forcera le gouvernement du Québec à indemniser les victimes de l'amiantose et de la silicose. Sous la pression des syndicats, le gouvernement modernisera son mécanisme de santé et sécurité qui datait alors de 1931. Il adoptera en 1979 la *Loi de la santé et de la sécurité du travail,* dont l'implantation reste cependant à être complétée dans plusieurs secteurs. La *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* entrera en vigueur en 1985.

En matière de santé et sécurité, le travail mené par les Métallos à la suite de l'explosion de la mine Westray en 1992, qui a causé la mort de 26 mineurs en Nouvelle-Écosse, a permis de mettre fin à l'impunité des employeurs en cas de négligence. La Loi Westray, entrée en vigueur en 2004, permet de poursuivre au criminel les cadres ou les administrateurs d'une entreprise en cas de négligence.

Au Québec, cette longue période de construction du filet social s'est poursuivie jusqu'à tout récemment. Les syndicats ont multiplié les revendications en lien avec l'équité salariale et la conciliation travail-famille. Alors que la déconstruction sociale battait son plein ailleurs, on adoptait au Québec en 1997 la *Loi sur l'équité salariale ;* on mettait sur pied en 2000 le réseau des Centres de la petite enfance et, en 2006 ; on rapatriait des fonds du fédéral pour créer le Régime québécois d'assurance parentale, qui assure des congés parentaux plus longs, mieux indemnisés et instaure un congé de paternité.

Le syndicalisme a été une force sociale prépondérante dans la construction de l'État-providence. Le *« deal »* fonctionnait : les travailleurs produisaient, les patrons faisaient de l'argent et partageaient les profits avec les travailleurs, l'économie tournait à plein régime et l'État assurait un rôle de régulation, de redistribution de la richesse et de protection contre les risques et les aléas normaux de la vie (chômage, maternité, vieillesse, maladie, accident). Voilà comment s'est construite une classe moyenne forte, grâce à l'action syndicale et aux changements sociaux qui en découlent.

L'EMPIRE NÉOLIBÉRAL CONTRE-ATTAQUE

Cet équilibre économique a été rompu. On assiste depuis la fin des années 1970 à une attaque en règle contre ce qui a caractérisé le modèle des années d'après-guerre. C'est l'émergence du néolibéralisme, une doctrine économique opposée à l'intervention de l'État. Les structures de l'État doivent s'effacer au profit des mécanismes du libre marché, les acteurs doivent pouvoir se réguler eux-mêmes, les entreprises et les mieux nantis doivent être moins taxés et moins imposés pour permettre la «création de la richesse».

Bref, le néolibéralisme revendique moins d'État, plus de *Far West.* Ses visages sont multiples : déréglementation, privatisation, délocalisation, mondialisation, désyndicalisation, diminution de l'impôt pour les plus riches, diminution de l'État, financiarisation de l'économie.

Robert Saumure provient de la section locale 3258 chez Stelfil à Lachine et a été permanent jusqu'en 1987. Il est aujourd'hui actif au sein de l'Organisation des retraités Métallos (ORME). On le voit ici qui s'adresse aux représentants syndicaux et aux membres de ORME.

Les membres de la section locale 9700 ont mis sur pied un ambitieux fonds d'appui aux luttes syndicales. Cette année, il ont soutenu de façon importante les syndiqués en lockout de chez Silicium Québec. On voit ici le président de la section locale représentant les travailleurs d'ABI, Clément Masse.

Deux figures de proue de ce mouvement économique ont donné le ton au début des années 1980 : Margaret Thatcher au Royaume-Uni et Ronald Reagan aux États-Unis. Sous leur gouverne, l'État a commencé à se rapetisser et les inégalités à croître. Le Canada n'a pas échappé à cette tendance. Les gouvernements successifs ont sabré dans les programmes sociaux, fait augmenter la part du privé en santé, réduit l'assurance-emploi comme peau de chagrin, diminué l'impôt des plus riches…

> ***Le néolibéralisme, c'est moins d'État, plus de* Far West. *Selon cette doctrine, les structures de l'État doivent s'effacer au profit des mécanismes du libre marché, les acteurs doivent pouvoir se réguler eux-mêmes, les entreprises et les mieux nantis doivent être moins taxés.***

Productivité et salaires : la cassure

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la courbe des salaires suivait parfaitement celle de la productivité. Lorsque les entreprises faisaient davantage d'argent, la rémunération des travailleurs augmentait en conséquence. Avec les politiques néolibérales, ce lien a été brisé.

Variation entre les salaires et la productivité[3]

Aux États-Unis, 1947-2009

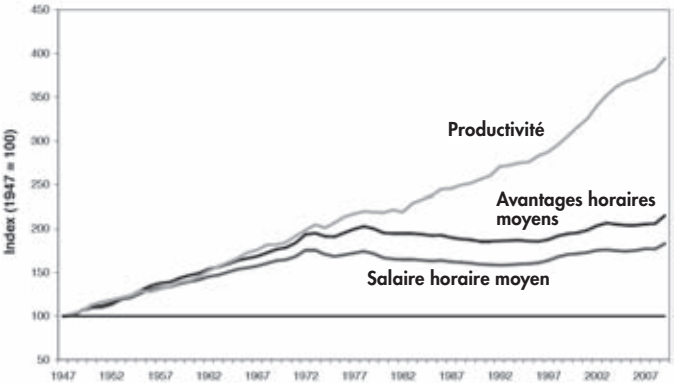

Source : EPI analyse du Bureau d'analyses économiques et Bureau des statistiques du travail américain.

Aux États-Unis, la cassure s'est produite en 1973. Depuis, l'écart entre le salaire horaire moyen et la productivité ne cesse de se creuser. En effet, alors que la productivité faisait un bond d'environ 60 % entre 1973 et 2009, les salaires horaires moyens eux stagnaient littéralement. Ces deux courbes étaient auparavant intimement liées depuis 1947[4]. Bref, le principe à la base du syndicalisme selon lequel les salariés doivent toucher leur part des profits d'une entreprise est bafoué net depuis les années 1970.[5] (voir le tableau ci-dessus)

La même tendance s'observe au Québec. Entre 1981 et 2010, la productivité[6] augmentait de 32 % tandis que la rémunération totale des employés (salaires et avantages sociaux) ne croissait que de 15 %[7]. Certes, l'écart entre la productivité et les salaires est moins imposant qu'aux États-Unis, mais la tendance est claire.

Hausse des inégalités… ou le triomphe du 1 %

Lorsqu'on y regarde de plus près, on constate aussi que les inégalités se creusent tout particulièrement depuis la fin des années 1970. Les riches sont plus

3 . Source : University of Notre-Dame (mars 2011). *Right to-work vs. The Rights of Workers: A report from the Higgins Labor Studies Program.* Indiana, p. 12

4. Date à laquelle ces données ont commencé à être compilées.

5. University of Notre-Dame (mars 2011). *Right to-work vs. The Rights of Workers: A report from the Higgins Labor Studies Program*. Indiana, 21 pages.

6. La productivité est calculée en divisant le produit intérieur brut par le nombre d'heures travaillées.

7. DUFOUR, Mathieu, et Philippe HURTEAU (2013). *Est-ce que les Québécois et les Québécoises profitent de l'augmentation de la productivité ?*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Note socio-économique, août 2013.

Des travailleurs à l'œuvre à l'affinerie CCR Glencore dans l'Est de Montréal

Des représentants de 4500 organisations, dont les Métallos, ont participé au Forum social mondial qui avait lieu en Tunisie en mars dernier. Ça a donné lieu à des réflexions et des pistes de solution pour contrer les politiques néolibérales.

riches, les pauvres plus pauvres et entre les deux, la classe moyenne connaît de modestes hausses qui ne suffisent pas à rattraper la productivité.

La croissance inéquitable des revenus est flagrante lorsqu'on regarde l'évolution des revenus du 1 % des Américains les plus riches. Alors que les revenus stagnaient plus ou moins dans l'ensemble de la population, le revenu réel après impôt et transferts gouvernementaux du 1 % augmentait de 275 % entre 1979 et 2007!

De l'aveu même d'un haut dirigeant de la banque d'investissement, JP Morgan, dans une lettre aux investisseurs, environ 75 % de l'augmentation des profits des 500 plus grandes compagnies américaines (S&P 500), entre 2000 et 2007 est attribuable aux *« réductions des salaires et des avantages sociaux »*. [8]

Les riches s'enrichissent aussi au Québec

Les inégalités se creusent aussi au Québec, mais nettement moins qu'aux États-Unis. Entre 1982 et 2010, le 1 % des Québécois les plus riches a vu son revenu moyen après impôt augmenter de 86 % en dollars constants, tandis que le revenu moyen du restant de la population ne croissait que de 12 %.[9]

Les écarts sont beaucoup plus marqués lorsqu'on considère le revenu brut, avant impôt. Le 1 % des plus riches a vu son revenu augmenter de 271 % alors que le 99 % restant voyait son revenu reculer de 2 %. C'est donc dire que les politiques de redistribution de la richesse atténuent considérablement l'effet de l'accroissement des inégalités de revenus, du moins davantage ici qu'aux États-Unis.

> ***Au Québec, le 1 % des plus riches accaparait 8,3 % des revenus après impôt en 2010, comparativement à 5,2 % en 1982.***

Au Québec, le 1 % des plus riches accaparait 8,3 % des revenus après impôt en 2010, comparativement à 5,2 % en 1982. La part des riches dans l'assiette totale croît donc au Québec, mais nettement moins qu'aux États-Unis, où la part du revenu total des ménages les plus riches est passée de 8 % en 1979 à 20 %

Pendant que le 1 % le plus riche voit ses revenus grimper de façon indécente, le reste de la population lutte pour maintenir son pouvoir d'achat. On voit ici une membre de la section locale 9400 qui travaille chez Travelodge.

8. [en ligne] **http://thinkprogress.org/economy/2011/07/14/269213/report-corporate-profits-wage-cuts/** ThinkProgress.org., Corporate Profits Wage Cuts Report (page consultée le 15 octobre 2013).

9. POSCA, Julia et Simon TREMBLAY-PÉPIN (2013). *Les inégalités : le 1 % au Québec.* Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Note socio-économique, octobre 2013.

en 2011.[10] Les riches s'enrichissent aussi au Québec, mais on se garde une petite gêne en comparaison avec ce qui se passe aux États-Unis.

Ce scandale des inégalités a été cristallisé de par le monde, en 2011, par le mouvement social de revendication *Occupy*. Aux quatre coins des pays développés, des «indignés» ont occupé les rues en demandant justice pour les autres 99%.

Désyndicalisation : une tendance mondiale

À travers le monde, dans la plupart des pays de l'OCDE, on observe à divers degrés une tendance à la désyndicalisation. L'effet sur les conditions de travail n'est cependant pas aussi prononcé partout, puisque dans certains pays, les modes de négociations assurent une influence majeure aux syndicats dans la détermination des conditions de travail, peu importe le taux réel de syndicalisation. À titre d'exemple, en France, seulement 7,8% des salariés étaient syndiqués en 2010 et pourtant près de 90% étaient couverts par une convention collective.

On note dans la plupart des pays anglo-saxons des attaques néolibérales orchestrées contre les syndicats pour miner leur capacité de représenter les salariés et de négocier en leur nom.

> ***On note dans la plupart des pays anglo-saxons des attaques néolibérales orchestrées contre les syndicats pour miner leur capacité de représenter les salariés et de négocier en leur nom.***

C'est aux États-Unis que la tendance à la baisse de la syndicalisation a commencé à se faire sentir le plus tôt. De près de 40% en 1960, le taux de syndicalisation a dégringolé jusqu'à atteindre seulement 11,3% en 2012.

La tendance est aussi à la baisse au Canada, mais de façon beaucoup moins prononcée. La progression s'est faite en dents de scie au cours des années 1970 et 1980. Le seuil de syndicalisation de 36,1% a été atteint au Canada en 1991. S'est amorcée ensuite au pays une lente diminution, jusqu'à 29,7% en 2011.

10. *Trends in the Distribution of Household Income Between 1979 and 2007* (Oct. 2011). Congress of the United States, Congressionnal Budget Office (Congrès des États-Unis).

L'équipe des correspondants des Métallos, ces militants de la plume et du clavier qui contribuent au *Traits d'union*. De gauche à droite : Daniel Roy, Isabelle Bournival, Clairandrée Cauchy, Alain Frenette, Nancy Thibeault, Mélanie Tremblay, Stéphane Paquet, Daniel Mallette, Jeannot Bradette et Luc Laberge.

Au Québec, où les lois sont généralement plus favorables aux syndicats et où la tradition d'action collective semble pourtant plus forte, on connaît aussi une diminution de la présence syndicale. Depuis le sommet de 49,7% en 1992[11], le taux de présence syndicale a fluctué en suivant une tendance à la baisse jusqu'à 39,9% en 2011.

Bref, le Québec, où l'on peut compter sur les meilleures lois syndicales en Amérique du Nord, syndique 4 salariés sur 10.

QUE DONNENT LES SYNDICATS ?

Il y a de quoi s'inquiéter d'un affaiblissement de la syndicalisation. Si les syndicats sont moins forts, si leur action se retrouve entravée, ils auront du mal à contrer l'érosion de la classe moyenne et du modèle social-démocrate construit dans les années d'après-guerre.

Le représentant syndical Jean-Yves Couture et le président de la section locale 7785 de SAPA Montréal, Balraj Bapniah, ont bravé la tempête tout comme des milliers de personnes à la fin février pour s'opposer à la réforme de l'assurance-emploi.

11. MURRAY, Gregor et Pierre VERGE (1994). *Le syndicalisme au Québec : situations, mutations et perspectives,* publié dans Critique régionale.

Pour évoluer, le syndicalisme doit s'enraciner chez les jeunes générations. Joanie Durcharme, membre du Comité des jeunes Métallos et membre de la section locale 9238, figurait parmi les 50 000 manifestants présents à la manifestation nationale contre le saccage de l'assurance-emploi, le 27 avril à Montréal.

À ces attaques, il faut répondre de façon coordonnée et efficace. Et pour préparer la riposte, quelques vérités toutes simples méritent d'être rappelées.

À l'échelle de nos milieux de travail

La démonstration est faite : les travailleurs syndiqués sont mieux rémunérés. Au Québec, on estime qu'ils gagnent en moyenne 4,29 $ l'heure de plus que les non-syndiqués en 2012, soit un écart de 20 %.[12] Des études américaines arrivent au même genre de conclusion. Le fait d'être syndiqué entraîne un «avantage salarial» oscillant entre 10 % et 20 %.[13]

Les syndiqués ont aussi davantage de chances de pouvoir compter sur un bon régime de retraite et d'un régime d'assurance collective adéquat.

L'existence d'un syndicat permet certes de négocier de meilleures conditions de travail. Mais les syndicats apportent beaucoup plus. Ils donnent la possibilité

Alex Samuel, militant de la section locale 5778 de Fermont, à la rencontre régionale de la Côte-Nord le 12 juin

aux travailleurs de s'exprimer collectivement auprès de l'employeur et de se faire respecter.

Les syndicats jouent aussi un rôle-clé pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs. C'est grâce à eux si un travailleur peut aujourd'hui refuser d'effectuer une tâche dangereuse. C'est aussi grâce à leur action si la loi prévoit des mécanismes de prévention en milieu de travail ainsi qu'un système d'indemnisation en cas d'accident et de maladie professionnelle. Dans chacun des milieux de travail, des avancées en matière de sécurité sont également négociées.

Au Québec, on estime que les travailleurs syndiqués gagnent en moyenne 4,29 $ l'heure de plus que les non-syndiqués en 2012, soit un écart de 20 %.

Le président de la section locale 7493, Frédérick Paradis, accompagné du secrétaire archiviste, Tshakapesh Jérôme, préparent leur négociation chez Poudres Métalliques du Québec.

12. Les syndiqués québécois gagnaient en 2011 24,76 $ l'heure plutôt que 20,47 $ pour les non-syndiqués, selon les données du Congrès du travail du Canada.

13. Cet «avantage» ne se répartit pas également dans l'ensemble des catégories de travailleurs : les travailleurs à petit salaire en bénéficient davantage. L'avantage syndical médian serait de 13,7 % pour le travailleur moyen (50 percentile), mais de 20,6 % pour celui au bas de l'échelle serait dans les 10 percentile inférieurs et de 6,7 % pour le travailleur typique à salaire élevé (dans les derniers 10 percentile) : SCHMITT, John (2008). *The Union Wage-Advantage for Low-Wage Workers,* Washington, D.C., Center for Economic and Policy Research.

Lorsqu'un secteur est fortement syndiqué, ça a un effet d'entraînement sur les conditions de l'ensemble de l'industrie. Ce phénomène s'observe clairement chez les agents de sécurité. On voit ici les délégués au congrès de la section locale 8922 du Syndicat des Métallos représentant les agentes et agents de sécurité, en mai 2013.

Encore aujourd'hui, les syndicats militent pour que les lois et les règlements en matière de santé et de sécurité soient améliorés pour correspondre aux réalités de travail d'aujourd'hui, notamment pour que les mécanismes de la *Loi sur la santé et la sécurité* soient appliqués à tous les secteurs de travail. Ils veillent au grain quotidiennement pour qu'ils soient mis en pratique. Chaque année plus de 1000 personnes au Canada décèdent à cause de leur travail : il y a encore beaucoup à faire.

À L'ÉCHELLE DE NOS COMMUNAUTÉS

À l'échelle d'une communauté, une forte présence syndicale a un effet à la hausse sur l'ensemble des conditions de travail dans une région. Un fort taux de syndicalisation dans un secteur entraîne aussi à la hausse les conditions de l'ensemble d'une industrie.

Le phénomène est bien connu : les entreprises non syndiquées finissent par offrir autant que les syndiquées pour conserver leur main-d'œuvre et parfois pour éviter la syndicalisation.

C'est entre autres ce qui explique que dans les États américains qui offrent la sécurité syndicale, même les travailleurs non syndiqués ont de meilleures conditions, comparativement aux États *« right-to-work »*. Les emplois syndiqués tirent les autres vers le haut.

Il y a encore beaucoup à faire ici. On estime qu'environ 1,4 million d'hommes et 2 millions de femmes au Canada occupent un emploi peu rémunéré en 2012. Et ce ne sont pas des emplois à temps partiel ou occasionnels : 55 % des travailleurs peu rémunérés travaillent dans de grandes entreprises de 100 employés ou plus.[14] Or, la présence syndicale est particulièrement bénéfique pour les salariés dont les revenus sont les plus bas. Les syndicats pèsent dans la balance pour revendiquer des hausses du salaire minimum et des programmes sociaux pour l'ensemble de la population.

Les emplois syndiqués tirent les autres vers le haut.

Très souvent, les syndicats se font les défenseurs du maintien et de la création d'emploi. Dans le lockout à l'usine Alma de Rio Tinto Alcan, on a pu constater combien l'action syndicale peut avoir un effet sur l'emploi dans une région. Nos récentes interventions en faveur du projet de Mine Arnaud témoignent également de l'engagement syndical en faveur du développement économique.

Par les fonds de travailleurs, les organisations syndicales soutiennent également le développement économique régional. On estime que 500 000 emplois ont été créés et maintenus depuis la création du Fonds de solidarité FTQ en 1983. Voilà un outil qui n'aurait pas existé sans les syndicats.

À L'ÉCHELLE DE LA SOCIÉTÉ

Plus forte est la présence syndicale, plus une société sera égalitaire, meilleure sera la qualité de vie des citoyens et moins les écarts de richesse seront importants. Les pays qui présentent les taux de couverture

L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Guy Farrell, et plusieurs militants Métallos à la manifestation nationale contre le saccage de l'assurance-emploi à Montréal le 27 avril 2013.

14. [en ligne] **http://mouvementsyndical.ca/** (page consultée le 21 octobre 2013).

Le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, et la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, au Forum sur les redevances minières le 13 mars 2013.

syndicale les plus importants sont aussi ceux où les inégalités sont les moins grandes entre les classes sociales.

Une des institutions internationales les plus néolibérales, la Banque mondiale, reconnaît cette réalité dans ses études.[15] On n'a qu'à penser aux pays nordiques, reconnus pour leurs hauts taux de syndicalisation et la distribution beaucoup plus égalitaire des revenus qu'en Amérique du Nord.

> ***Au-delà de la négociation collective, les syndicats étendent leurs actions à la défense des intérêts des travailleurs dans toutes les sphères de leurs vies.***

Au-delà de la négociation collective, les syndicats étendent leurs actions à la défense des intérêts des travailleurs dans toutes les sphères de leurs vies. Les syndicats québécois ont contribué grandement aux avancées sociales des dernières décennies, revendiquant non seulement pour leurs membres, mais pour l'ensemble de la société.

Ils forment le groupe de la société le plus actif sur le plan des politiques publiques au Québec. Que ce soit pour des participations à des consultations publiques, présentations de mémoires dans la plupart des commissions parlementaires, manifestations dans les rues, revendications publiques et interventions médiatiques, organisation de colloques : les syndicats sont une véritable pépinière d'idées progressistes. Ils sont de tous les grands débats de société.

Ils ont leur grain de sel à donner dans les grands enjeux économiques : faut-il réduire les impôts ou financer des services publics de qualité, faire des compressions dans les programmes sociaux en période de récession ou reporter l'atteinte de l'équilibre budgétaire? Devant de tels dilemmes, les syndicats font toujours le choix des services publics, de la protection d'une classe moyenne forte. En cela, ils sont un rempart contre l'érosion de la classe moyenne, contre les politiques néolibérales qui voudraient démanteler morceau par morceau l'État, les services publics et le filet de protection sociale.

15. TOKE, Aidt et Zafiris TZANNATOS (2002). *Union and Collective Bargaining: Economic Effects in a Global Environment,* Washington, D.C., The World Bank.

Tir groupé contre les syndicats

Marionnette satirique à l'image de Stephen Harper lors de la manifestation nationale contre le saccage de l'assurance-emploi à Montréal

L'attaque néolibérale contre les syndicats, qui a causé l'érosion de la syndicalisation chez nos voisins du Sud, est maintenant relayée au Canada par les conservateurs. C'est particulièrement le cas depuis que le parti de Stephen Harper est majoritaire. Le programme antisyndical primaire fait des petits jusque dans les partis conservateurs provinciaux et dans les *think tanks* de droite partout au pays.

Ce qui est en jeu, c'est l'existence d'une classe moyenne forte, l'avenir des politiques héritées des *Trente Glorieuses,* le concept même de l'État-providence qui régule l'économie, redistribue la richesse au sein de la société et protège les citoyens. Principal groupe organisé pouvant tenir tête à ces violentes politiques de droite, les syndicats se dressent aujourd'hui comme un des derniers remparts.

L'entreprise de déconstruction sociale des conservateurs est bien amorcée, comme en témoigne l'explosion des inégalités. Les syndicats y font systématiquement obstacle, ramenant sur le tapis les intérêts de la classe moyenne, des travailleurs et des plus pauvres. La droite néolibérale essaie de fragiliser le seul mouvement capable de lui faire barrage.

Au Sud, État par État, les syndicats luttent pour leur survie, pour que tous ceux qui sont couverts par une convention collective paient des cotisations (formule Rand), pour le droit de négocier dans le secteur public et pour faire reconnaître leurs accréditations.

L'ASSAUT AUX ÉTATS-UNIS

Dès 1947, les différents États américains ont obtenu la possibilité d'adopter chacune des lois antisyndicales interdisant la formule Rand. Il devenait alors impossible de négocier des clauses de paiement systématique des cotisations. Plusieurs États du Sud, pour la plupart les mêmes qui étaient dans le camp des esclavagistes durant la Guerre de Sécession, ont adopté de telles lois.

Ces lois ont outrageusement été rebaptisées *« right-to-work »* (RTW). Le révérend Martin Luther King, figure de proue du mouvement des droits civiques aux États-Unis dans les années 1960 n'était d'ailleurs pas tendre à l'égard de cette expression :

> *«Nous ne devons pas être dupes des faux slogans comme celui du « droit-au-travail* [right-to-work]. *Cela ne garantit ni droit, ni travail. Cela vise seulement à détruire les syndicats et la liberté de négocier collectivement ».*[16]

Dès 1960, 18 États avaient adopté des législations RTW. D'autres se sont ajoutés au fil des ans et on assiste ces dernières années à une recrudescence

Dur, dur d'être syndicaliste aux États-Unis. À chaque assemblée annuelle, le président international Leo W. Gerard nous rappelle que le Québec est un phare pour le mouvement syndical nord-américain. Nous devons aujourd'hui défendre ce modèle, espoir des militants syndicaux du continent.

16. Traduction libre d'un exrait d'un discours de Martin Luther King en 1961.

Lorsque le taux de syndicalisation est élevé, il y a plus de chances d'avoir des avantages sociaux. Les Métallos de chez Arclin (SL 2008) à Sainte-Thérèse ont fait une grève cette année pour un meilleur régime de retraite et ils ont gagné.

de l'idéologie antisyndicale. Pour l'heure, 24 des 50 États sont dits *« right-to-work »*. Des discussions sont en cours dans plusieurs autres. Les républicains menacent même de faire adopter une loi RTW à l'échelle fédérale.

Sous l'impulsion des radicaux du *Tea Party*, également à l'origine de la paralysie (*shutdown*) du gouvernement américain en octobre 2013, des lois sont aussi à l'étude ou ont été adoptées récemment dans plusieurs États pour restreindre le droit de se syndiquer dans le secteur public et empêcher la négociation collective.

Des effets concrets

Les législations RTW aux États-Unis ont un effet concret dans les milieux de travail. D'abord, le taux de syndicalisation est trois fois moins élevé dans les États RTW, 5,7 % comparativement à 15,8 % pour les États qui bénéficient de la « sécurité syndicale».

***Le nombre de décès au travail est 53 % plus élevé dans les États* « right-to-work ».**

Concrètement, le chèque de paie en prend pour son rhume : dans un État RTW, un travailleur reçoit en moyenne 5300 $ de moins par année[17]. Il a aussi moins de chances d'avoir un régime d'assurance santé (2,6 % de moins) et un régime de retraite (4,8 % de moins) que dans un État dit de « sécurité syndicale ». S'il a une assurance ou un régime de retraite, celui-ci risque d'être moins bon.[18]

Les taux de pauvreté et de mortalité infantile sont aussi plus élevés dans les États RTW. La santé et la sécurité y sont gravement fragilisées : le nombre de décès au travail est 53 % plus élevé dans les États RTW que dans les États à «sécurité syndicale».

On estime aussi que 33 % de l'augmentation des inégalités chez les hommes travailleurs aux États-Unis entre 1973 et 2007 serait due à la chute de la syndicalisation. Cette proportion serait de 20 % chez les travailleuses.[19]

HARPER EN CROISADE

Les idées de l'ultra-droite américaine disposent maintenant du véhicule politique parfait pour traverser au nord du 49e parallèle. Le gouvernement de Stephen Harper permet à ce mouvement de mettre en application au Canada cette idéologie libertarienne inspirée de la droite religieuse.

Pour illustrer combien la croisade antisyndicale et antitravailleurs est bien en marche au Canada, voici un aperçu des lois et des politiques antisyndicales et antitravailleurs adoptées par le gouvernement conservateur depuis 2006.

Le vote obligatoire

Le projet de loi privé C-525 déposé en juin 2013 par un député conservateur d'arrière-banc est presque passé inaperçu. Pourtant, s'il était adopté, se syndiquer deviendrait un vrai casse-tête. Il y aurait des votes obligatoires, peu importe le nombre de cartes d'adhésion signées, laissant le champ libre aux employeurs pour faire des pressions.

Le vote obligatoire laisse une large place à l'intimidation des employeurs sur les lieux de travail, entre le moment du dépôt de la requête et la tenue du vote.

À l'heure actuelle, pour se syndiquer, une majorité de travailleurs d'une même entreprise ou unité doit signer des cartes de membres. Une accréditation syndicale est accordée selon la règle du 50 % + 1.

Le projet de loi C-545 viendrait compliquer grandement les choses. À partir du moment où 45 % des travailleurs signeraient une carte de membre, un vote

17. *Working for Less : The Coming Threat to Union Security in Ontario* (février 2013). Ontario Federation of Labour (rapport).

18. WESTERN, Bruce et Jake ROSENFELD (2011). *Unions, Norms, and the Rise in US Wage Inequality*. American Sociological Review.

19. WESTERN, Bruce et Jake ROSENFELD – idem note no 7.

Qui suis-je ? Stephen Harper tente d'y aller le moins souvent possible et d'y répondre au moins de questions, qu'elles viennent des journalistes ou des parlementaires.

Réponse : Le Parlement du Canada

serait automatiquement ordonné, et ce, même si une majorité absolue a signé des cartes ! Pour qu'un syndicat soit reconnu, il faudrait l'appui de la majorité absolue, soit la majorité de tous les travailleurs et non seulement la majorité de ceux qui ont voté.

Il serait aussi plus facile de se désyndiquer. Dès qu'un employé prétendant représenter 45 % des membres de l'unité remettrait en question l'accréditation, un vote serait automatiquement ordonné. Si, par la suite, une majorité absolue des membres de l'unité le souhaite, l'accréditation serait révoquée.

Ce type de procédure laisse une large place à l'intimidation des employeurs sur les lieux de travail, entre

La Colombie est l'État qui détient le triste record du plus grand nombre de syndicalistes assassinés. La métallo Mélanie Tremblay, de la section locale 9490, a participé à une mission intersyndicale en Colombie avec le Centre international de solidarité ouvrière (CISO). Son séjour a été rendu possible grâce au financement du Fonds humanitaire des Métallos.

Aux yeux des conservateurs et des *think tanks* de droite, former des officiers syndicaux ne ferait même pas partie de la mission syndicale ! Quelle mauvaise foi ! Sur la photo : des membres de la section locale composée 9153 qui ont participé à une formation en santé et sécurité en Beauce au printemps.

le moment du dépôt de la requête et la tenue du vote. Aux États-Unis et en Ontario où un tel système est en vigueur, des entreprises spécialisées, des « casseurs de syndicats », font leur pain et leur beurre en entravant la syndicalisation. Les statistiques montrent que les taux de réussite des campagnes de syndicalisation y sont désastreux.

C-377 : quelle transparence ?

En 2011, un autre député conservateur a déposé le projet de loi C-377 qui impose uniquement aux organisations syndicales de nouvelles règles de diffusion des informations budgétaires.

En vertu du projet C-377, les syndicats devraient rendre publiques toutes les dépenses d'un montant supérieur à 5000 $. Ils devraient faire de même pour la rémunération de leurs employés et préciser le pourcentage de leur temps respectif attribuable à des activités politiques ou de lobbying pour influencer les gouvernements.

Dans leurs états financiers, les syndicats seraient aussi tenus de départager la portion de leurs dépenses attribuables à des activités de relations de travail et de négociation collective des autres activités plus politiques. Seraient donc considérés comme des activités politiques : l'éducation, l'information, le lobbying, l'organisation d'activités ou de congrès, les frais juridiques…

Les conservateurs se drapent de vertu et affirment demander plus de « transparence » des syndicats. Mais dans les faits, ils veulent imposer une lourde bureaucratie non seulement aux grandes organisations syndicales, mais à l'ensemble de leurs sections

locales. Ces exigences strictes viseraient uniquement le mouvement syndical. Rien ne serait demandé aux associations patronales ou aux corporations professionnelles.

Mais, plus grave, le projet de loi vise clairement à forcer les syndicats à limiter leur intervention aux relations de travail. Sachant à quel point l'action syndicale a contribué à faire avancer la société, se priver du rôle social des syndicats est clairement antidémocratique.

Deux ans après son dépôt, ce projet de loi n'est toujours pas adopté. Contre toute attente, plusieurs sénateurs conservateurs ont fait opposition, soutenant entre autres qu'une telle loi serait inconstitutionnelle. Pour une fois, le Sénat a joué un rôle démocratique, amendant le projet au point de le vider de son sens. Stephen Harper s'entête : le projet C-377 retournera sous peu dans sa version originale au Sénat.

Attaque contre la formule Rand

Il n'y a plus aucun doute : ce que les conservateurs ont dans la mire, c'est la formule Rand.

Les preuves s'accumulent. Il y a d'abord le député conservateur Pierre Poilièvre, qui dénonçait récemment dans une lettre ouverte l'application de la formule Rand telle qu'on la connaît de nos jours.[20]

Il y a aussi Stephen Harper qui souffle le chaud et le froid. Interrogé au sujet de la formule Rand, il avait voulu « rassurer » la population en précisant qu'il n'avait pas obtenu de mandat lors des élections. Ce qui laisse entendre que cela pourrait faire l'objet d'une prochaine plate-forme électorale. Des propositions en ce sens sont d'ailleurs débattues dans les instances du Parti conservateur. L'abolition de la formule Rand au fédéral toucherait environ 10 % des travailleurs québécois, dans des secteurs comme le transport par rail, le transport aérien, les institutions financières, les télécommunications, la fonction publique fédérale, etc. Se syndiquer deviendrait un réel parcours du combattant.

En Ontario, le chef du Parti conservateur, Tim Hudak, en a fait un engagement clair dans sa plate-forme en vue des élections de 2015. Notons d'ailleurs que l'agence paragouvernementale mise sur pied par le gouvernement Harper pour aider à la relance de l'industrie manufacturière ontarienne, a elle aussi fait la promotion dans une « étude » de l'abolition de la formule Rand. La convergence idéologique conservatrice est en action.

20. [en ligne] **http://opinion.financialpost.com/tag/pierre-poilievre/** (page consultée le 21 octobre 2013).

Des agents de sécurité ont manifesté le 3 octobre devant les bureaux de l'agence de sécurité Avant-Garde afin de protester contre leur employeur qui tarde à verser les cotisations syndicales et d'assurance à la section locale 8922.

Autre signe que la formule Rand est menacée, l'Institut Fraser y est allé récemment d'une étude prétendument économique sur la pertinence d'adopter des législations *« right-to-work »* en Ontario et en Colombie-Britannique. Le think tank de droite prétend que cela permettrait de faire concurrence aux États américains RTW limitrophes. Son petit frère québécois, l'Institut économique de Montréal, qui agit lui aussi comme perroquet de la droite américaine, propose d'émasculer les syndicats en leur enlevant la possibilité de financer, par la formule Rand, toute activité de relation publique, de lobbying, d'éducation, de recrutement, de revendication sociale, d'affiliation à une fédération syndicale, etc.

> ***Affaiblir les syndicats en abolissant la formule Rand ne crée pas de la richesse. Cela appauvrit les travailleurs.***

Affaiblir les syndicats en abolissant la formule Rand ne crée pas de la richesse. Cela appauvrit les travailleurs. Selon les études du service de recherche du Congrès américain, il n'y a pas de lien significatif entre la croissance économique et les politiques de RTW.[21] Mais, il y en a un entre le RTW et les conditions de travail, comme les salaires ainsi que la couverture par un régime de retraite ou d'assurance !

21. COLLINS, Benjamin (2012). *Right to work laws, Legislative background and empirical research.* Washington, DC, Congressional Research Service.

Crédits d'impôt sur les Fonds de travailleurs

Si l'abolition de la formule Rand est une attaque directe aux syndicats, l'abolition graduelle du crédit d'impôt de 15% pour les contributions à un fonds de travailleurs d'ici 2017 est une attaque envers la classe moyenne et, plus largement, un coup de Jarnac à l'économie québécoise.

Souvent le seul véhicule de retraite de travailleurs à bas salaire, les fonds de travailleurs permettent d'économiser sans trop saigner le budget des familles.

Cette mesure touche au premier chef l'économie du Québec. En effet, 88 % des crédits d'impôt sont utilisés au Québec. Le ministre québécois des Finances a d'ailleurs vivement dénoncé la décision qui constitue un *«frein à l'épargne»* et nuit à l'économie québécoise. Dans toutes les régions, des entrepreneurs bien connus sont intervenus pour dénoncer l'abolition de ce crédit d'impôt.

Le Fonds de solidarité FTQ a un double mandat. Il doit encourager l'épargne et investir dans l'économie québécoise, particulièrement dans les PME. En moins de trois ans, le gouvernement récupère sa mise en raison des impôts et des cotisations payées par les travailleurs qui occupent les emplois créés grâce au Fonds. Contrairement à d'autres fonds d'investissement, le Fonds est tenu d'investir bon an mal an 60 % de son actif dans l'économie québécoise. Il a permis de créer ou maintenir 170 000 emplois cette année. Lors de la dernière crise financière de 2008-2009, alors que les grandes banques tournaient le dos aux entreprises et refusaient de leur prêter, le Fonds a empêché plusieurs PME de couler faute de liquidités.

Le Fonds de solidarité FTQ a une double mission : favoriser l'épargne retraite des travailleurs et soutenir l'économie dans les différentes régions du Québec. On voit ici le président de la FTQ et du Fonds de solidarité, Michel Arsenault, en compagnie de Daniel Roy, également vice-président du Fonds.

Mais les conservateurs y sont aveugles, sans doute trop préoccupés à déréglementer au bénéfice de l'industrie pétrolière albertaine. Les travailleurs et l'économie québécoise, eux ? Ils comptent très peu à leur esprit. Dans leur for intérieur, les conservateurs pensent que l'épargne des travailleurs doit engraisser des institutions privées.

Le saccage de l'assurance-emploi

Les conservateurs renient complètement les principes de l'après-guerre sur l'importance de créer une classe moyenne forte, capable de consommer et de faire tourner l'économie. Ils veulent une main-d'œuvre si précaire qu'elle sera prête à travailler à rabais, n'importe où.

C'est cette logique qui se cache derrière la réforme de l'assurance-emploi entrée en vigueur en janvier. Les nouvelles dispositions créent des catégories de chômeurs, selon le nombre de fois où ils ont eu recours à l'assurance-emploi dans le passé. Les « chômeurs fréquents », généralement des travailleurs à statut précaire ou saisonniers, se retrouvent pénalisés. Ils sont forcés d'accepter un emploi à seulement 70 % du salaire de l'emploi précédent, jusqu'à une distance de 100 km !

Ces mesures touchent bien entendu les pêcheurs de la Gaspésie et des Maritimes, mais aussi les enseignants précaires, les préposées dans les hôtels, les travailleurs de la construction, les techniciens de scène et bien d'autres… Pourtant, tout ce beau monde paie des cotisations.

« Ils n'auront qu'à aller là où sont les emplois », nous dit le gouvernement conservateur.

Déjà, le régime d'assurance-emploi n'assure plus comme il l'a déjà fait. Moins de la moitié des chômeurs ont droit au chômage. Alors qu'en 1989, 84 %

Les métallos étaient nombreux à participer à la manifestation nationale contre le saccage de l'assurance-emploi, le 27 avril 2013 à Montréal.

des chômeuses et chômeurs avaient accès à des prestations régulières, ce taux n'était que de 41 % en 2011, le plus bas niveau depuis la fin des années 1990. Avec la réforme de l'assurance-emploi des conservateurs, ce taux risque de diminuer encore.

Un peu partout au Québec et dans les Maritimes, les travailleurs et les chômeurs ont manifesté, ils ont tempêté. Nous étions plus de 50 000 personnes dans les rues de Montréal, dont plusieurs métallos, à dire NON au saccage de l'assurance-emploi le 27 avril. Peu importe, il faut croire que la bourrasque n'a pas été assez forte pour ébranler Stephen Harper, déterminé à précariser les travailleurs et fournir une main-d'œuvre bien docile aux entreprises.

Le gouvernement fédéral mine aussi la capacité de Québec à former les chômeurs pour qu'ils puissent réintégrer le marché du travail. Dans le dernier budget, les sommes allouées au Québec pour la formation des chômeurs ont été amputées de 60 %. Et d'autres compressions sont à venir d'ici deux ans dans la formation des travailleurs, alors qu'il s'agit pourtant d'une compétence provinciale.

Travailleurs étrangers temporaires

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires relève de la même logique de précarisation de l'emploi. Les conservateurs ont élargi les critères du programme de façon à accélérer l'entrée de travailleurs étrangers non spécialisés, admis au pays seulement pour une période de deux ans et renouvelable une seule fois. Dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, l'arrivée de ces travailleurs temporaires entraîne une pression à la baisse sur les salaires, faussant ainsi le jeu de l'offre et de la demande.

Comme ces travailleurs ne peuvent immigrer de façon permanente et que leur permis de travail est lié à leur employeur, ils forment une main-d'œuvre corvéable à souhait, difficilement syndicable et peu encline à défendre ses droits par crainte d'expulsion. C'est une aubaine pour les patrons peu scrupuleux, à qui le gouvernement Harper aime plaire.

Couperet et lois spéciales

Le gouvernement de Stephen Harper multiplie les interventions en défaveur des travailleurs dans les négociations, y compris dans le secteur privé. On n'a qu'à penser à la loi de retour au travail dans l'industrie du transport ferroviaire, à celle imposant une convention aux travailleurs d'Air Canada sous prétexte qu'il s'agissait d'un service essentiel et à celle imposant des conditions de travail inférieures à la dernière offre patronale pour les travailleurs de Postes Canada…

Stephen Harper a aussi privé l'ensemble des travailleuses de la fonction publique d'un recours collectif pour établir l'équité salariale, interdisant même aux syndicats de soutenir celles qui souhaiteraient porter plainte individuellement.

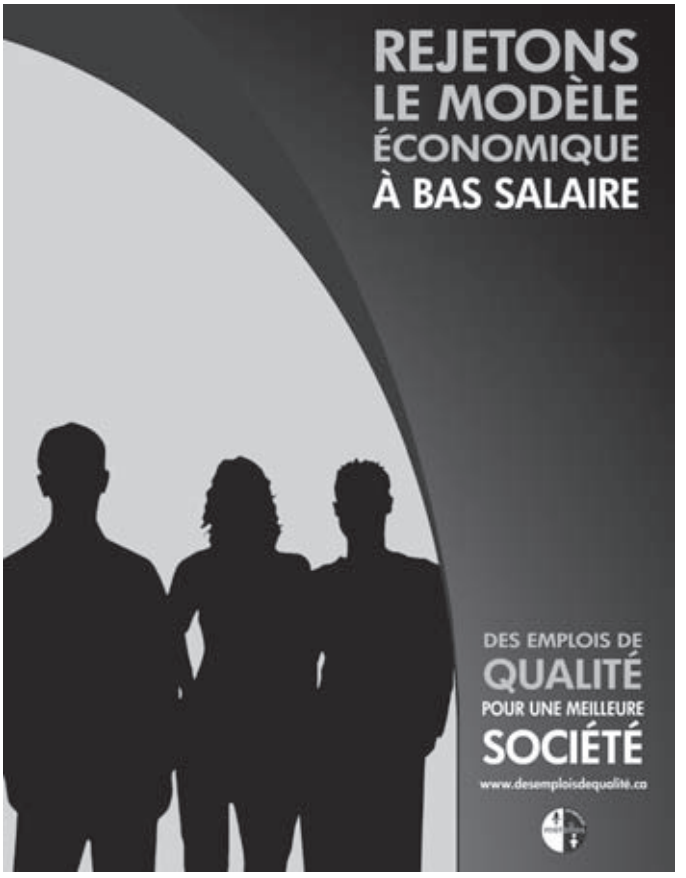

Campagne des Métallos contre le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), intitulée « Des Emplois de qualité pour une meilleure société ». www.desemploisdequalite.ca

La présidente de la section locale 8922 représentant les agents de sécurité, Lucie Rochon, est intervenue sur la situation autochtone lors du Conseil général de la FTQ le 29 mai 2013.

Guy Farrell rencontre le président du syndicat colombien USO représentant des travailleurs du secteur minéro-énergétique, Rodolfo Vecino. Ce syndicat lutte présentement contre la pétrolière canadienne Pacific Rubiales Energy.

Depuis sa réélection comme gouvernement majoritaire, la lutte aux travailleurs est amplifiée. Dans son premier budget majoritaire, Ottawa a annoncé l'abolition de 19 200 emplois en trois ans. La plupart des ministères subissent des réductions de budget d'environ 10 %.

Au moment de mettre sous presse, le gouvernement conservateur venait de déposer un nouveau projet de loi Mammouth qui comprend des dispositions pour entraver considérablement l'exercice du droit de grève dans le secteur public et compliquer l'exercice du droit de refus en santé et sécurité. Ainsi, un travailleur qui craint pour sa santé mais qui ne fait pas face à une menace grave imminente ne pourra plus se prévaloir de son droit de refus.

HARPER CONTRE LES SYNDICATS…

Pour Stephen Harper et ses troupes, les syndicats sont une nuisance. Les néolibéraux conservateurs d'aujourd'hui voient dans les syndicats un obstacle à leur programme en faveur des plus riches, des chefs d'entreprise, des géants du pétrole.

Harper cherche à nous mener exactement là où vont les États-Unis : un pays déréglementé où la finance fait ce qu'elle veut, où les riches s'enrichissent éhontément tout en payant moins d'impôt, où les travailleurs au bas de l'échelle doivent compter sur des coupons alimentaires pour vivre et hypothéquer leur maison pour se faire soigner. Un pays où on doit accepter, faute de mieux, un emploi de misère au salaire minimum et où se syndiquer est un véritable parcours du combattant.

Vote obligatoire, abolition de la formule Rand, interdiction d'utiliser les cotisations syndicales pour faire avancer les conditions de vie des travailleurs au-delà des conventions collectives, réduction de personnel dans le secteur public, précarisation de l'emploi… C'est là où veulent nous conduire ces valets du néolibéralisme à l'américaine.

Harper va-t'en-guerre

Les syndicats ne sont cependant pas les seuls « ennemis » à abattre pour Stephen Harper et les idéologues de droite. Le gouvernement Harper s'attaque à tous ceux qui lui tiennent tête, tous ceux qui pensent différemment de son idéologie : les chercheurs, les groupes de femmes, les écologistes, les autochtones, les groupes communautaires et même les gouvernements des provinces qui s'opposent à ses politiques.

> ***Les gouvernements de centre cherchent généralement à gouverner pour l'ensemble de la population, quitte à faire des compromis. Le gouvernement conservateur, rompu à l'extrême droite, ne gouverne que pour sa propre base électorale.***

Les conservateurs sont en train de changer le visage du Canada. Le poids politique du pays se déplace de l'axe Ontario-Québec vers celui de Vancouver-Calgary. Fini Kyoto, nous sommes maintenant dans la promotion du pétrole des sables bitumineux. Révolue l'époque des Casques bleus, le Canada nouveau est militariste. Peu importe les droits des femmes, des politiques pro-vie refont surface dans des projets de loi détournés et dans les critères de l'aide internationale. Même la rigueur intellectuelle est malmenée

Les jeunes Métallos et Martine Desjardins à la Conférence des jeunes qui s'est tenue en marge du Congrès d'orientation des Métallos à Vancouver du 16 au 18 avril 2013

par le royal Harper qui ne veut plus savoir vraiment qui sont ses sujets et renonce au recensement long.

La fonction publique est affectée, on coupe plus de 10% des dépenses névralgiques de l'État. L'assurance-emploi, déjà bien mince, fait l'objet de nouvelles restrictions qui fragilisent les travailleurs déjà précaires pour les forcer à accepter n'importe quel emploi.

La démocratie a très peu d'importance pour ce premier ministre qui va jusqu'à limiter les travaux du Parlement pour éviter de répondre aux questions et qui place sur une liste noire les journalistes qu'il considère dérangeants.

Les gouvernements de centre cherchent généralement à gouverner pour l'ensemble de la population, quitte à faire des compromis. Le gouvernement conservateur, rompu à l'extrême droite, ne gouverne que pour sa propre base électorale. Du coup, il a clairement identifié ses ennemis politiques et cherche à prendre les moyens de les affaiblir durablement, de saper leurs bases et d'amenuiser leurs capacités futures de remettre sur les rails un modèle économique et social plus progressiste.

C'est une politique de sabotage démocratique. Car en démocratie, tous les courants doivent finir par s'exprimer. Plutôt que d'avoir un gouvernement qui gouverne, nous avons un premier ministre arrogant, en guerre contre tous ceux qui lui résistent. Contre les travailleurs, contre la transparence, contre la société civile, contre l'État et contre la démocratie.

Si les conservateurs nous cherchent des poux, ils vont nous trouver sur leur chemin. Une bataille qu'on ne mène pas est nécessairement perdue. Nous devons résister à cet assaut et préserver la capacité d'agir des syndicats. Ceux-ci ont encore beaucoup à faire pour protéger la classe moyenne et les droits des travailleurs

Le Congrès du travail du Canada et la FTQ ont lancé une grande campagne de valorisation du mouvement syndical, sur le thème *« Ensemble pour un monde plus juste ».*

Vie syndicale

Commission parlementaire sur le bois, révision de la Loi sur les mines, fermeture de l'usine de bouletage de Pointe-Noire, explosion d'un convoi ferroviaire à Lac-Mégantic, négociation d'une soixantaine de conventions collectives… Le Syndicat des Métallos a été très actif en 2012-2013. Voici une revue de certains éléments marquants.

LA TRANSFORMATION

Depuis deux ans, notre syndicat a mis beaucoup d'efforts, dans la foulée du Plan Nord, à faire valoir la nécessité de politiques publiques pouvant favoriser la transformation au Québec, facteur de création d'emplois de qualité. Des positions en ce sens ont été adoptées lors de nos assemblées. Ce travail commence à porter fruit.

Dans le budget qui a suivi l'élection de septembre 2012, le gouvernement du Québec a annoncé une réflexion sur le régime minier. Un Forum sur les redevances minières s'est tenu le 15 mars dernier, auquel notre syndicat a participé par une conférence de notre directeur et un mémoire conjoint avec la FTQ. Entre le budget et ce Forum, la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, avait participé à notre dernière assemblée annuelle, où nous lui avons fait valoir l'importance d'inciter très fortement les entreprises à transformer nos ressources naturelles au Québec.

Cette idée que le Nord serve à développer le Sud a donc fait son chemin jusqu'au Forum sur les redevances et s'est cristallisée plus tard dans le projet de réforme de la Loi sur les mines. Au Forum, les Métallos ont rappelé qu'il faut désormais de moins en moins de travailleurs pour extraire une tonne de minerai, faisant valoir que chaque augmentation de 10 % de la transformation métallique au Québec se traduirait par une hausse de 7500 emplois, selon des données de la firme KPMG. Le syndicat a invité le gouvernement du Québec à s'inspirer de celui de Terre-Neuve et Labrador, qui a exigé de la multinationale Vale la construction d'une usine de transformation en échange de l'autorisation d'exploiter le gisement de nickel de Voisey's Bay.

Le président de la section locale 6586 représentant les travailleurs de l'aciérie d'ArcelorMittal à Contrecœur, Steve Galibois, lors de la rencontre régionale de Brossard. Cette section locale revendique davantage de transformation au Québec.

En septembre dernier, Daniel Roy et Michel Arsenault ont plaidé en faveur de l'adoption du projet de loi sur les mines en Commission parlementaire, lequel insiste sur la transformation des ressources naturelles au Québec.

Les Métallos et la FTQ ont revendiqué que le gouvernement du Québec module les redevances minières en fonction de la valeur ajoutée, c'est-à-dire que les entreprises qui transforment le minerai au Québec paient moins d'impôt que celles qui expédient nos ressources directement par bateau. En fin de compte, le régime de redevances adopté par Québec prévoit des incitatifs au traitement du minerai au Québec, l'établissement d'une redevance minimale et la captation d'une portion des surprofits.

C'est cependant dans le projet de loi sur les mines, déposé par Québec en mai, qu'on voit repris le cœur de nos revendications sur la transformation. Dans ce texte, dont l'adoption est toujours incertaine, Québec prévoit exiger pour chaque nouveau bail minier et lors de chaque renouvellement, la réalisation d'une étude

de faisabilité sur la transformation des ressources au Québec. De plus, le projet de loi donnerait au ministre la possibilité d'exiger la conclusion d'une entente de «maximisation des retombées économiques» afin d'obliger les compagnies qui exploitent nos ressources à les transformer. En Commission parlementaire, nous avons demandé que de telles ententes soient systématiquement conclues. Nous avons aussi réclamé que des représentants syndicaux siègent aux comités de maximisation des retombées économiques.

En résumé, ce projet de loi donne le pouvoir au ministre d'obliger les minières à transformer ici si elles veulent avoir accès à nos ressources. Nous avons pressé les élus d'adopter le projet de loi, qui en est à sa troisième mouture, le plus rapidement possible. Espérons qu'une approche économique aussi structurante pour le Québec ne fera pas l'objet de tiraillements partisans.

FERMETURE DE L'USINE DE BOULETAGE DE POINTE-NOIRE

En juin 2013, Cliffs Natural Resources a suspendu indéfiniment les activités de son usine de bouletage de Pointe-Noire, près de Sept-Îles, affectant les emplois de 135 métallos.

À la suite de nos efforts et avec l'aide du comité de reclassement, plusieurs d'entre eux ont trouvé un nouvel emploi, soit dans des installations diverses d'ArcelorMittal ou encore à la mine de Cliffs du Lac Bloom.

Le vice-président de la section locale 6254 représentant les travailleurs de l'usine de bouletage de Pointe-Noire, Clément Gonthier, le président, Robert Roy, et le secrétaire financier, Pierre Chenel, lors de la rencontre régionale des Métallos de la Côte-Nord.

Triste ironie, au lendemain de la fermeture, l'entreprise annonçait qu'elle investirait 50 millions $ pour moderniser son port de Pointe-Noire afin d'accueillir les géants des mers que sont les navires Chinamax. Bref, lorsqu'il est question d'investir pour exporter plus rapidement le minerai brut, l'entreprise trouve des liquidités. Mais pour investir dans la modernisation de l'usine de bouletage afin de traiter le minerai en provenance de la mine du Lac Bloom, c'est une autre histoire. Si elle avait été soumise à des exigences légales de transformation, sans doute que la multinationale aurait fait d'autres choix d'investissement et modernisé son usine de Pointe-Noire.

APPUI CONDITIONNEL À MINE ARNAUD

Toujours dans l'optique de favoriser la création d'emplois, les Métallos ont déposé conjointement avec la FTQ un mémoire devant le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) afin d'apporter un appui conditionnel au projet d'une mine d'apatite, un fertilisant naturel, dans le canton Arnaud à Sept-Îles. Le Syndicat a dit souhaiter que le projet soit bonifié à la lumière des recommandations du BAPE, afin de diversifier l'économie régionale basée essentiellement sur l'extraction du fer, tout en veillant au respect de l'environnement et de la communauté.

Lors de la formation régionale économique sur la Côte-Nord donnée par le Fonds de solidarité FTQ en janvier, il a été question de l'importance de diversifier l'économie régionale.

LAC-MÉGANTIC

Au cours de l'été 2013, l'explosion d'un convoi ferroviaire en plein centre-ville de Lac-Mégantic a profondément touché les Québécois et endeuillé la famille Métallo.

Notre confrère Jimmy Sirois de Portes Lambton (section locale 7531) et sa conjointe ont perdu la vie dans leur appartement cette nuit-là.

Daniel Roy a remis un don 135 000 $ (selon le dernier décompte) à la Croix-Rouge pour venir en aide à la population de Lac-Mégantic le 1er août 2013.

Le Syndicat des Métallos représente les 75 travailleurs québécois de la Montreal Maine & Atlantic Railway, le transporteur en cause dans l'explosion. Peu après ce drame, nous avons été parmi les premiers à mettre publiquement en cause le gouvernement fédéral et sa déréglementation dans les transports. Nous avons demandé à Ottawa de resserrer sa réglementation en matière de permis d'exploitation, de surveillance et de sécurité des convois ferroviaires dangereux.

Notre syndicat a défendu avec constance ses 75 membres aux prises avec un employeur irresponsable. Nous avons travaillé à protéger leurs droits en déposant plusieurs griefs pour qu'ils obtiennent leur dû, en discutant avec le syndic de faillite et en travaillant à la mise sur pied d'un comité de reclassement.

Pour la population de Lac-Mégantic durement éprouvée, les différentes sections locales ont conjugué leurs efforts avec le syndicat international, le Fonds humanitaire et le syndicat des permanents pour faire parvenir un don de 135 000 $ à la Croix-Rouge, le 1er août dernier.

LES ENTENTES SECRÈTES ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET RIO TINTO ALCAN

Le conflit en 2012 à l'usine Alma de Rio Tinto Alcan a mis au jour le déséquilibre dans le rapport de force syndical-patronal dû aux ententes secrètes entre le gouvernement, Hydro-Québec et RTA. La compagnie a financé son conflit en vendant avec profits ses surplus d'électricité à Hydro-Québec, pour un total de 148 M $.

Le 22 janvier 2013, le Syndicat des Métallos publiait un communiqué de presse pour dénoncer le fait que les Québécois ont payé un fort prix pour de l'électricité

Les travailleurs de Rio Tinto Alcan à Alma (SL 9490) se sont mobilisés dans le cadre de la *Marche de l'énergie* pour dénoncer les ententes secrètes entre Rio Tinto Alcan et le gouvernement du Québec.

dont ils n'avaient même pas besoin, alors que RTA mettait ses travailleurs à la rue pour mieux réduire sa masse salariale dans la région.

En mai, nous écrivions à la première ministre Pauline Marois pour lui rappeler ses engagements de campagne électorale et porter à son attention que le problème risquait de se reproduire en 2015 lorsque toutes les conventions collectives de RTA au Saguenay–Lac-Saint-Jean arriveront à échéance. Une lettre ouverte en ce sens avait également été publiée dans différents quotidiens. À ce jour, le gouvernement du Québec n'a toujours pas bougé.

Ces enjeux ont aussi été évoqués lors de la Commission sur les enjeux énergétiques du gouvernement du Québec, autant lors de la présentation de la section locale que dans le mémoire de la FTQ. Nous continuerons d'avoir le dossier à l'oeil.

LE CHRYSOTILE

Les 290 membres de la section locale 7649 ayant perdu leur emploi dans la fermeture de la mine de Lab Chrysotile à Thetford Mines, en novembre 2011, ont vu notre syndicat poursuivre ses efforts auprès des autorités gouvernementales pour qu'un programme d'aide aux travailleurs âgés soit mis en place. Pour mieux faire avaler la pilule, les gouvernements complices de la fin de l'exploitation du chrysotile ont beaucoup insisté sur la diversification économique de la région… qui n'est jamais venue.

Résultat : une centaine de travailleurs n'ont toujours pas d'emploi et leurs prestations de chômage ont pris fin en mai. Le Syndicat des Métallos continue de demander aux gouvernements responsables de l'arrêt de mort de l'industrie du chrysotile de coordonner leurs efforts pour soutenir ces travailleurs.

LE BOIS

Le nouveau gouvernement a présenté un projet de loi modifiant la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier,* ou nouveau régime forestier qui, après avoir été adoptée en 2010 par les libéraux, devait entrer officiellement en vigueur le 1er avril 2013. Or, autant la loi initiale des libéraux que la version modifiée du Parti québécois posent problème.

On prévoit la mise aux enchères de 25 % des lots de coupe, ce qui risque de mettre en péril les accréditations syndicales. Véritable *no man's land* juridique, cela ouvre donc la porte à ce que des travailleurs licenciés par un premier exploitant soient réembauchés à rabais, sans convention collective, par un second exploitant.

Le Syndicat des Métallos a présenté un mémoire en Commission parlementaire qui fait part des craintes des travailleurs de l'industrie quant à la désyndicalisation. Nous avons demandé que le *Code du travail* couvre l'ensemble des travailleurs du secteur forestier.

Il a aussi été question de la problématique des surplus de copeaux de bois qui menace la rentabilité de certaines usines de transformation. Nous avons proposé que des normes de transformation de la ressource figurent dans la Loi, qu'il soit possible de réduire les lots des détenteurs d'une garantie d'approvisionnement ne rencontrant pas ces normes et que l'État soutienne les usines souhaitant se moderniser.

La Loi a été adoptée le 28 mars 2013, sans que nos demandes de modifications n'aient été retenues. Si bien qu'aujourd'hui, nous transmettons de nombreux dossiers à la Commission des relations de travail sur la réduction des conditions de travail des travailleurs forestiers en raison des transferts des droits de coupe

La Commission parlementaire étudiait en décembre 2012 le projet de loi 7 sur l'aménagement durable du territoire forestier à l'Assemblée nationale du Québec.

Rencontre des représentants des sections locales 8895 et 8644 de Chibougamau avec la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, en juin dernier

à de nouveaux exploitants. La problématique des surplus de copeaux semble par ailleurs moins vive, bien qu'aucune solution durable n'ait été apportée. Nous ne ménagerons aucun effort pour protéger les conditions de travail de nos membres et les gens de la région.

L'ACTION SYNDICALE… SANS FRONTIÈRE

À l'ère de la mondialisation, la solidarité internationale est la pierre angulaire du mouvement syndical. La lutte victorieuse des lockoutés de l'usine de Rio Tinto Alcan à Alma illustre bien l'avantage de faire partie d'un grand syndicat international comme le nôtre. C'est pourquoi notre syndicat international et son Fonds humanitaire continuent de tisser des liens entre travailleurs de la même entreprise à travers le monde et de soutenir les luttes des travailleurs d'autres pays. En mai 2013, des représentants syndicaux australiens d'Alcoa sont venus rencontrer ceux de la section locale 9700 d'ABI. De plus, le président de la section locale 9490 de Rio Tinto Alcan à Alma, Hugues Villeneuve, a participé en août à une rencontre internationale de représentants syndicaux de Rio Tinto en Afrique du Sud.

Les sections locales d'ArcelorMittal se sont rencontrées à Fermont au printemps 2013. Les officiers se sont prononcés en faveur de l'organisation d'une grande rencontre internationale du Conseil mondial des salariés d'ArcelorMittal.

Les travailleurs d'Alcoa du monde entier se sont concertés pour mettre en place une journée d'action mondiale dans la semaine du 16 au 22 septembre. Sur la photo, nous pouvons voir les syndiqués de l'aluminerie ABI à Bécancour. L'événement visait à souligner l'importance de recevoir un salaire équitable, de travailler dans un lieu sécuritaire et de voir respecté le droit d'association.

Afin de soutenir ces efforts de réseautage à l'échelle internationale, de nouvelles sections locales ont adhéré ou fait des contributions forfaitaires au Fonds humanitaire telles que les sections locales 1976 (Nordia à Sherbrooke), 9238 (General Dynamics, Repentigny) ou encore 9449 (maintenant Glencore Canada Corporation – Mine Raglan). Enfin, plusieurs membres ont participé à des missions de solidarité internationale au Mozambique, au Mexique et en Colombie.

CONFLITS ET NÉGOCIATIONS

L'année 2013 a été marquée par quelques conflits de travail et négociations complexes.

Jusqu'en mars, les 14 000 agents de sécurité de la section locale 8922 ont négocié leurs conditions de travail avec l'association représentant les principaux employeurs, conditions qui sont par la suite intégrées dans un décret gouvernemental. Après une première offre patronale rejetée à 67 % par les membres de la section locale 8922 en février 2013, les parties ont conclu le mois suivant une entente de principe qui a été adoptée dans une proportion de 64,5 %. Résultat : les salaires sont haussés de 15,4 % sur cinq ans, la santé et sécurité au travail est améliorée, des comités paritaires sur celle-ci sont créés, les tâches connexes sont mieux balisées et différentes primes ont été bonifiées.

À Sainte-Thérèse, les 31 travailleurs de l'usine de produits chimiques Arclin ont fait une grève éclair

Les travailleurs de la section locale 9996 chez Mine Cliffs Natural Ressource du Lac Bloom ont ratifié leur première convention collective en août.

d'une semaine pour un meilleur régime de retraite. Leur mobilisation et leur solidarité auront porté fruit puisque leur régime de retraite a été bonifié de même que leurs conditions salariales. Un nouvel horaire de travail de 8 heures a été instauré pour les travailleurs en fin de carrière.

Après s'être donné un mandat de grève en novembre 2012, les 950 membres de l'aluminerie ABI de Bécancour ont finalement obtenu un contrat de travail de cinq ans en février dernier. Le bal de la négociation s'est déplacé de Bécancour jusqu'à Pittsburgh, siège social de la direction d'Alcoa. Après plusieurs mois de négociations et l'intervention d'une conciliatrice, les parties ont accepté un rapport de conciliation, entériné par les membres. Dans cette négociation comme dans plusieurs autres batailles, la détermination des membres et leur mobilisation a fait toute la différence.

Le vice-président de la section locale 6839 représentant les travailleurs d'Infasco, Éric Déragon, fait le bilan des dernières négociations lors de la rencontre régionale de Brossard.

L'exécutif de la SL 6887 chez CCR Glencore au moment de la ratification de la nouvelle convention collective, le 31 mai

Le 8 janvier, les 600 agents de contrôle et coordonnateurs de points de fouille de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau ont rejeté à l'unanimité les offres de leur employeur, Sécuritas. Tout au long de l'année, les agents ont pris les moyens pour se faire entendre. Une manifestation a eu lieu au mois de juin devant l'aéroport. Une entente de principe a finalement été conclue en octobre. Elle a été ratifiée dans une proportion de 71 %. Le contrat de deux ans et demi prévoit des hausses salariales de 8,1 %.

Au terme de négociations difficiles, les 700 travailleurs de General Dynamics, à Repentigny ont également conclu un nouveau contrat de travail de cinq ans qui prévoit des augmentations de 13 %. De plus, une lettre d'intention a été signée par les parties sur la possibilité que les RÉER collectifs de ces travailleurs soient transférés aux Fonds Métallos.

Mentionnons aussi la signature du premier contrat de travail pour la nouvelle section locale à la mine de Lac-Bloom : ces travailleurs miniers auront des conditions de travail équivalentes à ce qui prévaut dans le secteur du fer.

Notons par ailleurs un gain non négligeable : alors que partout les employeurs cherchent à mettre la hache dans les régimes de retraite à prestations déterminées, les métallos qui travaillent chez Abitibi LP au Sagunay–Lac-Saint-Jean ont réussi à négocier la création d'un nouveau régime à prestations déterminées en remplacement d'un régime à cotisations déterminées. Chapeau !

De nombreuses autres conventions collectives ont été entérinées en cours d'année, que ce soit pour les 850 membres de chez Waterville TG qui ont adopté un contrat au terme de négociations ardues, les 365 membres de l'affinerie de cuivre CCR Glencore, les 400 travailleurs de la mine Projet Westwood, nos 300 membres d'Infasco, les 180 travailleurs de Terminal et Cable de même que pour tous les travailleurs, à titre d'exemple, de Soucy Baron, du Grand Lodge, de Capsules Amcor, de Mométal, de Sani-Éco, de Métallurgie Castech, Elkem Métal, Général Cable, de Les Labours, de Beauce Atlas, de Sears Saint-Georges ainsi que du Traversier Rivière-du-Loup/Saint-Siméon.

Bien sûr, cette liste pourrait s'allonger encore. Félicitations à tous les comités de négociations et aux représentants syndicaux. Négocier, c'est un travail qui demande de la minutie, de l'intelligence et du courage. Réussir une négociation ne peut se faire sans une excellente mobilisation et une forte solidarité des membres.

SANTÉ ET SÉCURITÉ : UNE RECONNAISSANCE HISTORIQUE

Une percée juridique fort importante pour la santé et sécurité au travail dans les mines est survenue au mois de janvier dernier. La Cour supérieure du Québec a reconnu que le cancer du poumon dont a souffert un travailleur de la mine Iamgold, le métallo Claude Fortin décédé en 2009, était bel et bien une maladie professionnelle causée par l'exposition à la fumée du diesel sous terre. Cette avancée majeure, qui permettra à sa famille de recevoir des indemnités de la CSST, fera vraisemblablement jurisprudence. Maintenant que les employeurs peuvent être tenus responsables de cas de cancer, cette décision pourrait avoir un effet important sur les conditions de ventilation dans les mines souterraines.

Manifestation des agents de contrôle de l'aéroport en juin membres de la SL 1976, loge 911

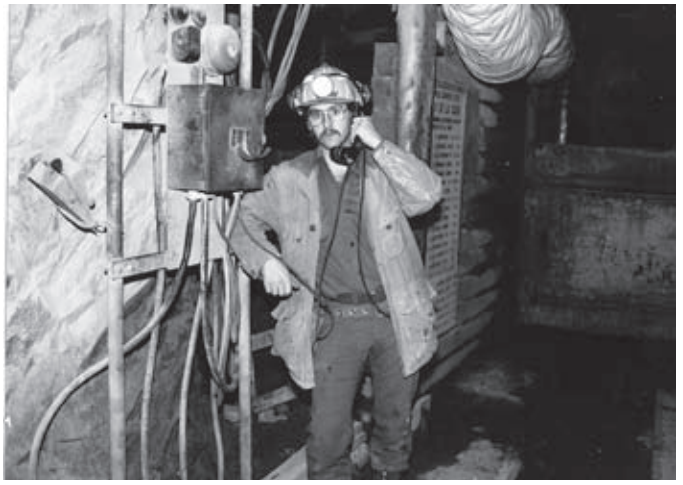

Le cancer du poumon causé par la fumée a été reconnu comme une maladie professionnelle par la CSST en janvier à la suite d'une longue bataille juridique. On voit ici le confrère Claude Fortin, décédé en 2009 d'un tel cancer. Cette décision fera jurisprudence.

DÉCÈS

Malheureusement, trois collègues ont perdu la vie au travail cette année. La métallo de 35 ans Cynthia Hardy, à l'emploi de la compagnie Sani-Eco à Granby, est restée coincée sous un chariot élévateur, le 23 janvier. Les résultats de l'enquête de la CSST se font toujours attendre.

Le 30 avril, c'est la consœur Cyndie Lavoie, 36 ans, qui décédait à l'usine de Rio Tinto Alcan à Alma après une intervention sur une machine défectueuse. Au moins neuf demandes de réparation avaient été formulées au sujet de cette machine dans les semaines et les mois précédant cet accident fatal. Là encore, l'enquête est toujours en cours et devrait déterminer la responsabilité de la compagnie.

Trop de travailleurs perdent encore la vie au Québec. Cette année a malheureusement été marquée par le décès de Cyndie Lavoie, membre de la SL 9490 chez Rio Tinto Alcan.

Le 7 octobre, un troisième confrère est mort à l'ouvrage. Âgé de 69 ans, Alain Bellerose, a été écrasé par un camion remorque dans la cour de triage de Canpar à Lachine. Ce métallo travaillait pour Highland Transport et était membre de la section locale 1976.

Finalement, la CSST a rendu public un rapport au sujet de l'accident survenu le 30 août 2012 qui a fait perdre la vie à David Bolduc, 21 ans, de l'entreprise Philippe Trépanier Inc. Ce dernier est resté coincé sous une porte de garage défectueuse. La CSST a blâmé l'entreprise pour sa gestion déficiente des risques de la santé et de la sécurité.

Prenons un temps d'arrêt pour rendre hommage à ces métallos décédés au travail et à tous nos confrères et consœurs de partout qui ne sont jamais revenus à la fin de leur quart de travail. Ils et elles manquent cruellement à leurs familles, à leurs collègues, à leurs amis et à toute notre grande famille métallo terriblement consciente de l'injustice de leur mort.

Conclusion

Au Québec, on a souvent tendance à oublier ce qui se passe à l'ouest de la Rivière des Outaouais. Le gouvernement qui compte davantage pour nous est à Québec. C'est normal, c'est ici qu'on a la meilleure prise pour façonner une société plus juste, plus égalitaire.

Mais pendant ce temps, un cowboy est en train de changer radicalement notre société. Il nous impose ses politiques de droite de façon sournoise. Il méprise la démocratie. Il y a de quoi détester Stephen Harper.

Notre colère ne doit cependant pas nous aveugler. Cet homme est un fin stratège. Il cultive uniquement son électorat. Sa base albertaine, sa base de mieux nantis, sa base de chefs d'entreprise, ce qu'elle veut, c'est notre peau. Ces dangereux idéologues veulent abattre le mouvement syndical, le voir lutter pour sa survie.

Souvent au Québec, nous avons l'impression d'être protégés par nos lois syndicales plus progressistes, par notre société distincte. Certes, l'environnement

social et politique est différent ici. Mais ne nous berçons pas d'illusions. Il y a des limites à la capacité de résistance du village gaulois. Si le fédéral adopte le vote obligatoire et abolit la formule Rand automatique, cela toucherait au Québec tous les secteurs de compétence fédérale. Une fois formés, ces syndicats seraient continuellement fragilisés.

Par sa loi sur la pseudotransparence, Ottawa cherche à limiter l'action sociale et politique de tous

La délégation québécoise lors du Congrès d'orientation à Vancouver, du 16 au 18 avril

les syndicats, peu importe qu'ils relèvent du code fédéral ou québécois. De façon détournée, C-377 a pour but de restreindre l'action syndicale aux seules limites d'une *shop*. Faut comprendre les pauvres conservateurs, quand les syndicats se mêlent de ce qui les regarde, ça donne l'assurance-emploi, les congés parentaux, des lois en matière de santé et sécurité… C'est fatigant pour leurs amis les patrons.

Si nos confrères de l'Ontario n'ont plus la formule Rand, si ceux du Québec de compétence fédérale sont pris avec le vote obligatoire et la perception des cotisations à la mitaine, le château de cartes risque de s'effondrer. La pression se fera alors de plus en plus forte sur les lois québécoises.

Contrairement aux autres gouvernements, celui de Stephen Harper n'essaie même pas de gouverner pour la majorité. C'est déstabilisant. Il cherche à affaiblir ses ennemis et grappiller des votes, tranche d'électorat par tranche d'électorat.

Il commence à y avoir pas mal de monde sur sa liste noire. Les syndicats, les environnementalistes, les groupes de femmes, les chercheurs, les autochtones, les groupes de défense des droits, les chômeurs.

Harper a beau être machiavélique, il fait une erreur. Il nous sous-estime. Il n'a pas compris la force que nous pouvons avoir tous ensemble. C'est à nous de lui montrer la puissance que des gens qui ont à cœur le bien commun peuvent avoir lorsqu'ils poussent dans la même direction. À nous de résister aux politiques de droite et de remettre sur les rails les principes de justice, de développement durable et de partage de la richesse.

On ne laissera pas le bulldozer de la droite raser les programmes sociaux et paralyser les syndicats. Nous n'avons pas le droit de laisser tomber.

Nous le devons aux générations de syndicalistes et à leurs alliés progressistes, qui ont tant lutté…

- pour faire reconnaître les syndicats ;
- pour que les travailleurs ne perdent pas leur santé et leur vie à l'ouvrage ;
- pour que les travailleurs aient un revenu décent et des conditions de travail raisonnables ;
- pour que les familles aient accès à une éducation et à des soins de santé gratuits ;
- pour des garderies et des congés parentaux ;
- pour que la richesse soit redistribuée équitablement ;
- pour qu'on laisse à nos enfants un monde meilleur.

Nous ne serons pas la génération qui capitule. Stephen Harper ne nous mettra pas à genoux.

Il y a encore tant à faire. Plus de 1000 personnes meurent chaque année au travail. La majorité des travailleurs ne bénéficie pas d'un régime de retraite suffisant. Les inégalités se creusent et la classe moyenne doit constamment lutter pour maintenir son pouvoir d'achat.

L'héritage social-démocrate mérite qu'on se batte pour lui.

Les travailleurs d'aujourd'hui méritent qu'on se batte pour eux.

Nos enfants méritent qu'on se batte pour mieux.

Retroussons-nous les manches, nous avons des combats à livrer !

Votre équipe en 2013-2014

DIRECTION

Daniel Roy
Directeur

Guy Farrell
Adjoint au directeur

SERVICES TECHNIQUES ET JURIDIQUES

René Bellemare
Santé et sécurité

Carole Jodoin
Équité salariale

Pierre Lalonde
Avocat

Clairandrée Cauchy
Communications

Frank Beaudin
Recherche

Daniel Malette
Solidarité internationale

Luc Lallier
Encadreur

Marie-Danielle Lapointe
Éducation

PERSONNEL DE SOUTIEN

Lucie Beaumont

Sylvie Doiron

Sylvie Gagnon

Sylvie Lacombe

Maïra La Roche Mercier

Éliane Leboeuf

Marlyne Lessard

Roseline Mongeon

Murielle Paradis

Diane Ste-Marie

Josée Simard

Hélène Tremblay

VÉRIFICATEUR INTERNATIONAL

Roch Drapeau

RECRUTEMENT

Mario Denis
Coordonnateur

Jocelyn Desjardins

MONTRÉAL

Richard Boudreault
Coordonnateur

Pierre Arseneau

Manon Bertrand

Luc Julien

Nathalie Lapointe

Stéphane Néron

Sylvain-Rock Plante

QUÉBEC

Réal Valiquette
Coordonnateur

Benoît Boulet

Dominic Lemieux

Claude Lévesque

Pascal Loignon

Gordon Ringuette

BROSSARD

Denis Trottier
Coordonnateur

Michel Courcy

Martin Courville

Guy Gaudette

Gaétan Gladu

Claude Langlois

Isabelle Proulx

NORD NORD-OUEST

Donald Noël
Coordonnateur

Jean-Yves Couture

Benoît Locas

Marc Thibodeau

Silvy Vaudry

SEPT-ÎLES

Alain Croteau
Coordonnateur

Gilles Ayotte

Nicolas Lapierre